

**Le projet de loi 39 « Loi établissant un nouveau mode de scrutin »  
doit être corrigé pour que tous les votes et toutes les personnes comptent**

**Texte signé par 166 personnes et organisations**

**entre le 2 et le 6 février 2020**

**Déposé le 6 février 2020**

**à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale  
dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques  
sur le projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin**

*Membres de la Commission des institutions,*

Estimant que la société québécoise mérite un nouveau mode de scrutin qui remplira vraiment les besoins de la société d'aujourd'hui, nous formulons ici nos attentes à l'égard du projet de loi 39 « Loi établissant un nouveau mode de scrutin »<sup>1</sup>.

Nous estimons que le choix d'un modèle proportionnel mixte compensatoire, combinant des sièges de circonscription et des sièges régionaux de compensation, est adapté à la société québécoise, tout comme l'usage de deux bulletins de votes et de listes régionales fermées. Mais pour remplir ses promesses, le projet de loi nécessite des changements importants et cela commence par la correction des iniquités qu'il induirait.

Alors qu'un système proportionnel mixte compensatoire a la capacité de produire une Assemblée nationale où toutes les personnes et tous les votes comptent, le gouvernement a choisi de limiter sa capacité à corriger les distorsions et l'accès au pluralisme politique. Il a également choisi de ne pas agir pour que la population se reconnaisse dans la classe politique.

L'entrave la plus visible consiste à exiger qu'un parti recueille 10% des votes totaux pour avoir droit aux sièges régionaux de compensation. Un tel seuil ferait en sorte d'exclure de l'Assemblée nationale un parti choisi par 400 000 personnes, soit l'équivalent des votes déposés en 2018 dans 12 circonscriptions. Des seuils variant entre 2% et 5% vous ayant été proposés durant la consultation, nous vous invitons à les considérer.

Non seulement des partis seraient encore surreprésentés au détriment des autres, mais les distorsions globales d'une élection seraient encore trop grandes. Alors que l'indice de distorsion (ou indice de Gallagher) devrait être le plus bas possible, les simulations indiquent que le projet de loi produirait un indice de 11, comparativement à la moyenne de 16, observée depuis 1950. Depuis l'instauration d'un système proportionnel mixte compensatoire, la Nouvelle-Zélande obtient pour sa part un indice de distorsion de 3 seulement. Or, passer de 16 à 11 ne peut être vu comme un progrès substantiel, d'autant plus que les distorsions régionales varieraient entre 20 et 59 dans 10 régions, aucune n'obtenant un indice régional inférieur à 12.

---

<sup>1</sup> Les informations mentionnées dans ce texte proviennent des mémoires déposés à la Commission des institutions.

Le gouvernement a de plus choisi de favoriser les partis établis. En effet, il accorderait des sièges régionaux de compensation à des partis qui auraient pourtant remporté un nombre de circonscriptions équivalant au pourcentage des votes recueillis. S'ajoute à cela l'usage des résultats régionaux pour comparer le pourcentage des votes à celui des sièges de circonscriptions remportés. Ces éléments occasionnent des iniquités dans le respect des opinions politiques de la population.

Nous vous incitons à vous inspirer des mémoires qui vous proposent des méthodes atteignant un réel respect de la volonté populaire, notamment en basant la compensation sur le total des votes du Québec, en choisissant un seuil et une méthode de calcul neutres envers tous les partis.

Les problèmes qui précèdent sont accentués par l'utilisation des 17 régions administratives, sans les adaptations nécessaires. Ces dernières ont bien sûr leur raison d'être, mais n'étant pas conçues pour un usage électoral, elles n'assurent pas l'équité des votes en raison de leur grand nombre et de la faible densité démographique de la plupart. En n'aménageant pas les régions administratives pour atteindre ces équilibres, le gouvernement instituerait un système à deux vitesses, faisant varier les droits selon le lieu de résidence.

L'équité du vote est centrale en matière électorale. Elle demande d'utiliser des territoires réunissant un nombre équivalent d'électorales et d'électeurs, comme lors du découpage des circonscriptions. Mais cela demande aussi que les régions électorales rassemblent un nombre de sièges de compensation suffisant pour corriger les distorsions et pour appliquer des règles permettant de diversifier la classe politique. Nous vous invitons à appliquer les recommandations faisant en sorte que les populations de toutes les régions aient accès aux avantages d'un nouveau système.

Alors qu'un système mixte donne accès à plusieurs personnes élues, et de plus d'un parti, les populations de 11 régions sur 17 ne bénéficieraient pas de ce nouvel avantage; une région ne compterait pas de siège régional de compensation, il n'y en aurait qu'un dans 4 régions et 6 régions ne compteraient que 2 sièges régionaux. Les 6 dernières régions n'en détiendraient pas beaucoup plus, soit entre 3 et 8 sièges régionaux de compensation. Les pays utilisant un modèle mixte compensatoire comptant entre 7 et 19 sièges de compensation par région électorale, pour une moyenne de 11 sièges, le Québec en serait bien loin avec une moyenne de 2,6 sièges.

Or, il est possible de concilier l'usage des régions administratives aux impératifs d'équité du vote, en formant des régions électorales constituées de plus d'une région administrative, lorsqu'elles ne procurent pas, séparément, un vote équitable. Nous vous rappelons que le Directeur général des élections a établi, en 2007, que la meilleure proportionnalité s'obtenait en comptabilisant les votes de régions administratives contiguës pour obtenir 9 régions électorales et nous vous invitons à choisir les recommandations similaires. Les choix sur les bulletins de vote étant toujours liés à sa propre région administrative, un tel fonctionnement conserverait l'intégrité des régions administratives et le sentiment d'appartenance de la population.

Alors qu'il devrait amener les partis à atteindre une représentation paritaire des femmes et des hommes, et une représentation équitable des personnes racisées ou nées à l'étranger, le projet de loi est très décevant. Plusieurs formules vous ont été présentées durant vos travaux et nous espérons qu'elles seront entendues. Ces formules permettent notamment d'assurer des listes paritaires et adaptées à la diversité des populations de chacune des régions, et tiennent compte des effets des conditions socio-économiques sur la décision de présenter sa candidature. Les données internationales prouvent pourtant l'efficacité d'une règle comme l'alternance sur les listes; de 2000 à 2018, les pays l'appliquant ont haussé le nombre de femmes élues de 21 points en moyenne, pendant que le Québec n'en gagnait que 12.

Pour conclure, nous vous demandons de tout faire pour que l'année 2020 soit celle où le Québec se dote du système électoral qui sera en usage aux élections générales de 2022. Le Québec a déjà trop attendu pour bénéficier d'un système électoral juste. Nous estimons que le recours au référendum ne se justifierait qu'après avoir expérimenté le nouveau système à quelques occasions, ce que plusieurs mémoires ont suggéré. La Loi sur la consultation populaire ne peut être modifiée sans un véritable débat, ce qui ne peut se faire pendant l'étude du projet de loi 39, d'autant plus que les règles proposées favoriseraient encore plus le statu quo et pourraient créer des précédents.

Ce n'est pas tous les jours qu'une société refonde son système électoral et nous encourageons la Commission des institutions à choisir les mécanismes permettant vraiment que tous les votes comptent et que toutes les personnes comptent.

Merci de votre attention.

## Les 166 personnes et organisations signataires :

- Marie Allard, Laurentides
- Marie Bélanger, Montérégie
- Mohamed Benali, Montréal
- Jocelyne Bernier, Montréal
- Marie-Claude Bertrand, Montréal
- Michèle Boisclair, Montréal
- Odile Boisclair, présidente, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, ainsi qu'en son nom personnel
- Guillaume Boivin, Capitale-Nationale
- Jacques Bordeleau, Montérégie
- Luc Bordeleau, Montréal
- Myriam Bouchard, Montréal
- Paméla Boucher, Laurentides
- Martin Boudreault, Montréal
- Fabienne Boudreault, Saguenay-Lac-Saint-Jean
- France Bourgault, individuelle, Montréal
- Gisèle Bourret, individuelle, Montréal
- Christiane Brinck, Capitale-Nationale
- Rose Burelle, retraitée, Montréal
- Goulimine S. Cadôret, Bas-Saint-Laurent
- Rosalie Champagne Hinojosa, co-responsable du comité Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole, Fédération des femmes du Québec,
- William Champigny-Fortier, citoyen, Centre-du-Québec
- Caroline Charette, Montérégie
- Patricia Chartier, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Jean-Félix Chénier, professeur de sciences politique, Collège de Maisonneuve, Montréal
- Ève-Isabelle Chevrier, Montérégie
- Manon Choinière, L'Écho des femmes de La Petite-Patrie, Montréal
- Antoine Choquette Giguère, Montréal
- Carmen Chouinard, Ph.D., Montréal
- Lyse Cloutier, Montréal
- Louise Constantin, Montréal
- Fernand Courchesne, Estrie
- Diane Courchesne, retraitée de l'enseignement, Montérégie
- Gabrielle Crépeau-Gendron, Montréal
- Dominique Cyr, Laurentides
- Catherine Cyr Wright, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Christian Daigle, président-général, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
- Patrick Daoust, Montréal
- Kim De Baene, Montréal
- Adriana De Souza, Montérégie
- Réjean Desgroseilliers, Estrie
- Lorraine Desjardins, Montréal
- Louise Desmarais, citoyenne, Montérégie
- Jul Desparts, Montérégie
- Marie Céline Domingue, militante, mouvement des femmes, Capitale-Nationale
- Danielle Dubois
- Gisèle Dupuis, citoyenne, Montérégie
- Ariane Émond, Montréal
- Sonia Ethier, présidente, Centrale des syndicats du Québec

- Denis Falardeau, Capitale-Nationale
- Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé, École de psychoéducation, Université de Montréal,
- Firdaws Faraj
- Hubert Forcier, syndicaliste, Montréal
- Martin Forgues, journaliste et auteur indépendant, Montréal
- Francis Fortier, citoyen, Montréal
- Winnie Frohn, retraitée de l'UQAM et ancienne conseillère municipale de la ville de Québec, Montréal
- Lynda Gadoury, Montréal
- Sylvie Gagnon, Montréal
- Nicole Germain, Montréal
- Élisabeth Germain, militante féministe, Capitale-Nationale
- Élisabeth Gibeau, Laurentides
- Renaud Gignac, économiste et avocat, Montréal
- Johanne Gingras, Bas-Saint-Laurent
- Éline Giroux, Montréal
- Julie Graton, Laurentides
- Alex Grenier, Montréal
- Lorraine Guay, citoyenne, Montréal
- André Guérard, directeur général, Association québécoise des centres communautaires pour aînés, ainsi qu'en son nom personnel
- Maureen Hayes, Montréal
- Emmanuelle Hébert, Membre du Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques (2002-2003), Montréal
- Dina Hussein, Inclusion jeunesse, Montréal
- Michelle Issa, consultante, Montréal
- Lorraine Jean, Capitale-Nationale
- Nicole Jetté, Montréal
- Jean-Yves Joannette, citoyen, Montréal
- Pierre Jobin, citoyen engagé, Bas-Saint-Laurent
- Mario Jodoin, économiste, Montréal
- Jocelyne Jolin, Montréal
- Malek Jundi, Me, Montréal
- Nicole Kennedy, Montréal
- Maxime Kitzka, Montérégie
- René Lachapelle, Ph.D., Montérégie
- Olivier Laforme, Laval
- Roch Lafrance, Montréal
- Francis Lagacé, essayiste et militant social, Montréal
- Laurence Lagouarde, Montréal
- Line Lamarre, présidente, Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
- Solange Lancup, Montréal
- Samira Laouni, présidente-directrice, C.O.R. Organisme de communication pour l'ouverture et le rapprochement Interculturel, ainsi qu'en son nom personnel
- Fatima Laoussadi, Montréal
- Martin Laroche, Bas-Saint-Laurent
- Marie-Claude Latourelle, Outaouais
- Réal Lavergne, président, Représentation équitable au Canada / Fair Vote Canada
- Carole Anne Lavoie, retraitée, Montréal
- Flavie Lavoie-Cardinal, Capitale-Nationale
- M.-Paule Lebel, Montréal
- Serge Leclerc, Montréal

- Gabriel Legaré, Bas-Saint-Laurent
- Raymond Legault, Laval
- Carole Lejeune, travailleuse autonome, Montréal
- Gaétane Lemay, retraitée, Montréal
- Silvie Lemelin, professeure de philosophie au collégial, Centre-du-Québec
- Richard Lépine, Montérégie
- Stéphane Lessard, citoyen, Capitale-Nationale
- Cynthia Lewis, Montréal
- Valérie L'Heureux, Montréal
- Chantal Locat, Lanaudière
- Diana Lombardi, Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux, Montréal, ainsi qu'en son nom personnel
- Guy Lymburner, citoyen, Capitale-Nationale
- Katherine Macnaughton-Osler, Montréal
- François Marcotte, retraité, Montréal
- Guylaine Marion, retraitée, Montréal
- Mélanie Marsolais, citoyenne, Montréal
- St-Denis Martin, Montréal
- Silvia Martinez, militante féministe, Montréal
- Lise Mercier, Capitale-Nationale
- Pascale Merlet, Laval
- Diane Messier, présidente, L'R des centres de femmes du Québec
- Christian Michaud, Estrie
- Isabelle Mimeault, responsable de la recherche, Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)
- Marc-André Miron, Montréal
- Manon Monastesse, directrice générale, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- Ken Monteith, Montréal
- Valérie Nadon, Montréal
- Marie-Chantal Paquette, Montérégie
- Blanche Paradis, responsable de la Commission nationale des femmes de Québec Solidaire
- Annik Patriarca, citoyenne, Montréal
- Denis Patry, Capitale-Nationale
- Marie Pelchat, citoyenne, Montréal
- Jean-François Piché, citoyen, Lanaudière
- Diane Poliquin, Montréal
- Odette Pouliot, Capitale-Nationale
- Doris Provencher, Montréal
- André Querry, militant, Montréal
- Julie Raby, Montérégie
- Marie-Ève Rancourt, Montréal
- Sandrine Ricci, candidate au doctorat et chargée de cours (sociologie, UQAM), Montérégie
- Ginette Richard, Montréal
- Sébastien Rivard, conseiller syndical, Montréal
- Charles Rivest
- Gabrielle Roberge, Montréal
- Mercedes Roberge, autrice du livre *Des élections à réinventer*, Montréal
- Guy Rolland, Montérégie
- Blanche Roy, Outaouais
- François Saillant, militant pour les droits sociaux, Montréal
- Gabriel Salathé-Beaulieu, Côte-Nord
- Shahad Salman, Montréal
- Marie-Ève Samson, Montréal
- France Séguin, citoyenne, Montréal

- Michel Seymour, professeur retraité, Université de Montréal
- Vincent Soulière, Bas-Saint-Laurent
- Gérard Talbot, Montréal
- Jacques Tétreault, Montérégie
- Charlotte Thibault, retraitée, Montréal
- Marie-André Thollon, Laurentides
- Florence Thomas, Montréal
- Otmane Touil, Laval
- Manon Tremblay, professeure, École d'études politiques, Université d'Ottawa
- Odette Trépanier, gestionnaire, Montréal
- Rodrigue Turgeon, Abitibi-Témiscamingue
- Adina Ungureanu, responsable de programmes, Laval
- Cécile Vadnais, Montérégie
- Pierre Valois, Montréal
- Denise Veilleux, Montréal
- Marie-Sophie Villeneuve, Montréal
- Monique Voisine, citoyenne, Capitale-Nationale
- Lynda Youde, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Ces 166 signatures ont été recueillies du 2 au 6 février 2020, par Mercedes Roberge qui en a assuré la transmission à la Commission des institutions.